



SYNDICAT DES MÉTALLOS
CONGRÈS STATUTAIRE



RÉSOLUTIONS

Résolution no 9

Négociation collective

ATTENDU QUE la négociation collective constitue la plus importante responsabilité de notre syndicat, et que nous nous sommes engagés à appuyer indéfectiblement nos membres dans leurs luttes collectives sur ce front aux nombreux endroits où nous travaillons en Amérique du Nord, sans égard à l'environnement économique;

ATTENDU QUE, en moyenne, les syndiqués gagnent des salaires plus élevés et jouissent de meilleurs avantages sociaux que les non-syndiqués;

ATTENDU QUE, avant la pandémie de COVID-19, les travailleurs aux États-Unis commençaient à peine à voir leurs salaires réels augmenter. Bien que les répercussions de la pandémie aient permis de réaliser une importante croissance, cette dernière est dépassée par le taux élevé d'inflation;

ATTENDU QUE, aux États-Unis, selon un sondage effectué en 2021, les travailleurs ont remboursé leurs employeurs en moyenne 28% des coûts de leurs primes d'assurance maladie pour une protection familiale et 17% pour une protection individuelle. Ces primes d'assurance maladie ont augmenté considérablement depuis 2018, soit de 9,1% pour une protection familiale et de 7,6% pour une protection individuelle;

ATTENDU QUE seulement 9% des employeurs du secteur privé aux États-Unis offrent à leurs travailleurs un régime de retraite à prestations déterminées;

ATTENDU QUE, au Canada, seulement un travailleur sur cinq du secteur privé a un régime de retraite au travail;

ATTENDU QUE même si la reprise économique se poursuit et que certains emplois perdus pendant la grande récession ont été rétablis, le revenu médian des ménages aux États-Unis continue de diminuer depuis 2008;

ATTENDU QUE, même si les hausses considérables des coûts des soins de santé se sont quelque peu tempérées ces dernières années, les employeurs tentent toujours de transférer ceux-ci à nos membres et de diminuer le niveau des prestations. Même si au Canada le régime public et universel d'assurance maladie fait toujours l'objet d'attaques de la part des forces de la

droite ainsi que de contestations judiciaires, le gouvernement en place, forcé seulement par le Nouveau Parti démocratique (NPD), a finalement convenu d'instaurer un régime national d'assurance médicaments qui procurera à tous les résidents canadiens les médicaments dont ils ont grandement besoin;

ATTENDU QUE les entreprises que nous affrontons à la table de négociation ne cessent d'accroître leur pouvoir et leur complexité par l'acquisition de structures transnationales ou de structures de capitaux privés complexes. Les protections que nous avons négociées avec les entreprises aux États-Unis, en particulier les clauses sur les droits et les obligations du successeur, ont permis à nos consœurs et à nos confrères chez Veyance, Cooper Tire, Tesoro, Sunoco, ConocoPhillips, Wausau Paper, Boise, Anchor Glass, St. Gobain Container et Dana Corporation (entre autres) d'empêcher que des acheteurs acquièrent les entreprises et sabrent leurs conventions collectives;

ATTENDU QUE nos conventions collectives de travail procurent d'extraordinaires protections à nos membres, surtout dans les périodes où ils en ont le plus besoin. Nous avons défendu la sécurité de la retraite de nos membres, lutté pour un accès à des soins de santé abordables et universels, assuré une plus grande sécurité au travail et sauvé de bons emplois;

ATTENDU QUE nous reconnaissons que les réussites de notre syndicat reposent sur la force, la solidarité et la détermination des dirigeants et des membres de nos sections locales qui travaillent avec des représentants compétents et informés, et qu'ensemble ils utilisent les ressources que seul un syndicat international solide, diversifié et viable sur le plan financier peut mettre à leur disposition;

ATTENDU QUE, depuis notre dernier congrès, certains employeurs se sont donné beaucoup de mal pour tenter de briser notre syndicat et que ces attaques se poursuivent à la grandeur de nos deux pays. Nous continuons de lutter pour des conventions collectives équitables dans les mines, les usines, les fabriques, les établissements de soins de santé, les lieux de travail relevant du secteur public et ceux de l'industrie des services, et lorsque des grèves et lockouts se produisent, il s'agit souvent de conflits longs et amers;

ATTENDU QUE les tentatives visant à éliminer les protections dans les conventions collectives et les droits à la négociation collective se sont répandues au secteur public, et que les organes gouvernementaux aux paliers fédéral, provincial, municipal et étatique s'en prennent ouvertement aux syndicats chaque fois qu'ils en ont l'occasion;

ATTENDU QUE notre syndicat doit surmonter des rondes de négociation potentiellement difficiles avec d'importants employeurs des secteurs du pétrole, de l'acier, du papier, des mines et de la fusion, des soins de santé, de l'enseignement supérieur, du secteur public et d'autres industries clés;

ATTENDU QUE nos membres et nos employeurs continuent d'éprouver des difficultés dans une économie mondiale, et qu'ils sont soumis à de plus en plus de pressions de la part des pays qui enfreignent nos lois commerciales et manipulent les devises pour faire pencher les règles du jeu en leur faveur.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- 1) Les membres du Syndicat des Métallos poursuivront leur lutte visant à améliorer les conventions collectives avec nos employeurs dans chaque secteur et à faire en sorte qu'elles soient justes et équitables;
- 2) Le Syndicat des Métallos doit absolument négocier et maintenir des régimes de retraite à prestations déterminées adéquats qui garantissent la sécurité du revenu de retraite à vie à ses membres, et résister aux régimes de pension à deux niveaux. Là où nous ne pouvons pas négocier des régimes de retraite à prestations déterminées, nous devrions exiger des régimes interentreprises financés par les employeurs, et à défaut, des régimes de retraite à cotisations déterminées dont les cotisations sont suffisantes et qui permettent à nos membres de prendre leur retraite avec dignité, et autrement qui prévoient un revenu en cas d'invalidité et des prestations de conjoint survivant en cas du décès du membre avant ou après la retraite.
- 3) Nous exhortons nos sections locales et nos représentants à négocier des services complets de santé génésique et d'assurance voyage pour les membres qui vivent dans les États où une telle protection est interdite;
- 4) Le Syndicat des Métallos continuera d'offrir de l'aide professionnelle, technique et stratégique, de la recherche, le soutien du Fonds de défense et de grève, et de l'aide juridique à l'appui des efforts de négociation collective de nos membres.
- 5) Grâce à la solidarité de la base syndicale et au soutien des sections locales, les membres du Syndicat des Métallos appuieront les lignes de piquetage et aideront nos consœurs et nos confrères dans leurs luttes.